



					<p><i>Vidéo n°5 Amortissement des fonds commerciaux dans les petites entreprises</i></p> <p><i>Vidéo n°6 Anticiper les changements qui intéresseront la clôture des comptes 2019</i></p>	<p>3'</p> <p>6'</p>	
2	<p>Valorisation des PME non cotées : l'Observatoire 2019 de la CCEF</p>	<p>La Compagnie des conseils et experts financiers (CCEF) a rendu publics, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, les résultats de son « Observatoire des valorisations » permettant la détermination des taux d'actualisation et des multiples de valorisation applicables aux PME non cotées.</p>	<p>Convergence, hors-série 5 « Observatoire des valorisations 2019 »</p>	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la méthodologie de calcul des taux et multiples qui a subi un certain nombre d'évolutions ;</li> <li>- les principaux enseignements de ces évolutions sur la valorisation des entreprises de petite et moyenne tailles qui ne font pas appel au financement par les marchés financiers</li> </ul>	<p>RFC 469 mars 2019, pp. 10 à 13</p>	<p><i>Fiche info Exercice : catégorisation</i></p>	<p>2'</p> <p>2'</p>
3	<p>Caducité annoncée des plans comptables professionnels</p>	<p>Les plans comptables professionnels, conformes sous le PCG 82, sont officiellement bientôt caducs.</p>	<p>ANC, décision du Collège du 8 février 2019 « Plans comptables professionnels »</p>	<p>S'informer sur l'évolution des textes de l'ANC</p>	<p>RFC 469 mars 2019, p. 4</p>	<p><i>Fiche info</i></p>	<p>2'</p>

4	Référentiel IFRS européen	Des modifications à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ont été adoptées au niveau européen.	UE, règl 2019/237 du 8 février 2019, JOUE L 39 du 11	Suivre l'actualité IFRS	RFC 469 mars 2019 2019, p. 4	<i>Fiche info</i>	1'
5				Vérifier l'acquisition des connaissances.		<b>Quiz final</b>	2'
						<b>TOTAL</b>	<b>45'</b>

## Bloc 2 : Environnement légal et professionnel

*(juridique, fiscal, social, audit, profession)*

	<i>Thème</i>	<i>Message clé</i>	<i>Source</i>	<i>Objectif pédagogique</i>	<i>Référence revue</i>	<i>Activité</i>	<i>Temps</i>
1	Communication des honoraires du CAC et de son réseau	La CNCC a fait le point dans un communiqué récent sur : - l'information à fournir sur les honoraires des commissaires aux comptes par les sociétés dans les annexes de leurs comptes ; - l'information en la matière à tenir à disposition des actionnaires ; - ainsi que les obligations de communication sur le thème par les CAC aux sociétés cotées dont ils certifient les comptes.	CNCC, communiqué « Informations à communiquer sur les honoraires des commissaires aux comptes », janvier 2019	Maitriser les règles qui s'appliquent en matière de communication des honoraires du CAC	RFC 469 mars 2019, pp. 21 à 24	<i>Fiche info</i> <i>Cas pratique</i> <i>Quiz</i>	3' 2' 2'
2	Comment remplir le nouvel imprimé 2059-E	L'imprimé 2059-E a été remanié pour la campagne fiscale millésimée 2019 afin d'intégrer, notamment, les nouvelles règles d'imposition des groupes de sociétés au regard de la CVAE.	Imprimé 2059-E du millésime 2019	Prendre connaissance des nouveautés liées au remaniement de la 2059-E ainsi que des jurisprudences 2018 rendues en matière de calcul de la valeur ajoutée	RFC 469 mars 2019, pp. 14 à 20	<i>Fiche info</i>	6'
3	Facture et déduction de la TVA	Selon la Cour de justice de l'Union européenne, l'absence de production de la facture ne fait pas en soi obstacle au droit à déduction de la TVA sur un achat si les conditions de fond sont respectées.	CJUE 21 novembre 2018, n° 664/16	Suivre la jurisprudence fiscale en matière de droit à la déduction de TVA	RFC 469 mars 2019, p. 5	<i>Vidéo</i>	2'

4	Contrôle par les OGA de la comptabilité de leurs adhérents	L'administration fiscale donne des précisions sur les modalités du contrôle des adhérents d'OGA.	Actualités BOFiP du 30 janvier 2019 FH 3780-4	S'informer sur les précisions en matière de modalités de contrôle des adhérents d'OGA	RFC 469 mars 2019, pp. 5 et 6	<i>Fiche info</i>	2'
5	Règles de mesure des écarts de salaire femmes / hommes	Le dispositif de mesure des écarts de salaire femmes / hommes, qui vise les entreprises d'au moins 50 salariés, prend forme.	Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, JO du 9 ; instr. DGT 2019-3 du 25 janvier 2019, publiée le 14 février et mise à jour le 28  RF Paye 290, mars 2019, dossier, et La Revue Fiduciaire, FH 3782-2	Suivre l'actualité sociale	RFC 469 mars 2019, p. 6	<i>Vidéo</i>	2'
6	Cashback chez les commerçants	Le service de cashback est opérationnel depuis la fin de l'année 2018. L'obligation de communication liée à ce service a été précisée.	Loi 2018-700 du 3 août 2018 ; décret 2018-1224 du 24 décembre 2018, JO du 26  Arrêté du 29 janvier 2019, JO du 1er février 2019, texte 12  La Revue Fiduciaire, FH 3773, p. 4 et FH 3779, p. 5	Suivre l'actualité juridique	RFC 469 mars 2019, p. 6	<i>Fiche info</i>	2'
7	Droit de retrait dans une SELARL	La Cour de cassation censure la décision des juges d'appel qui autorisent le retrait d'une avocate associée d'une SELARL. Cette décision devrait s'appliquer aussi aux SELARL d'experts-comptables.	Cass. civ., 1re ch., 12 décembre 2018, n° 17-12467	Suivre la jurisprudence liée à l'exercice professionnel	RFC 469 mars 2019, p. 7	<i>Fiche info</i>	1'

8				Vérifier l'acquisition des connaissances.		<b>Quiz final</b>	2'
						<b>TOTAL</b>	<b>24'</b>

## Bloc 3 - Dossier du mois – Les rapports de gestion et sur le gouvernement d’entreprise des sociétés non cotées

	Thème	<i>Message clé</i>	<i>Objectif pédagogique</i>	<i>Référence revue</i>	<i>Activité</i>	<i>Temps</i>
1	Le rapport de gestion 2019 des sociétés non cotées	Le rapport de gestion synthétise les informations économiques et juridiques ainsi que celles sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité, ces dernières étant contenues dans la nouvelle déclaration de performance extra-financière pour les sociétés de grande taille. Les « petites entreprises » sont dispensées de rapport de gestion pour les exercices clos à compter du 11 août 2018.	Connaître les obligations relatives au rapport de gestion pour les entreprises et maîtriser les missions du CAC relatives au contrôle de ce rapport	RFC 469 mars 2019, pp. 27 à 34	<i>Fiche info n°1</i> <i>Quiz n°1</i>  <i>Fiche info n°2 - Contrôle par le CAC</i> <i>Quiz n°2</i>	5' 2'  4' 1'
2	Informations sur la vie économique dans le rapport de gestion	Le rapport de gestion présente de manière claire, précise et objective l'activité, la situation et les résultats de la société et de ses filiales, ainsi que l'évolution prévisible de cette situation. Une information est également requise sur les événements postérieurs à la clôture de l'exercice, sur les principaux risques et incertitudes, sur l'utilisation des instruments financiers et la politique de couverture, le cas échéant, ainsi que sur les activités de recherche et développement.	Connaître les informations requises sur la vie économique dans le rapport de gestion	RFC 469 mars 2019, pp. 35 à 44	<i>Fiche info</i> <i>Quiz</i>	6' 2'
3	Informations juridiques dans le rapport de gestion	Les informations relatives aux délais de paiement, aux actions détenues par les mandataires sociaux, aux titres et participations, à l'actionnariat des salariés ou encore aux dividendes comptent parmi les grandes thématiques constitutives de l'information juridique du rapport de gestion. Certaines d'entre elles font l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes à joindre au rapport de gestion.	Maîtriser les missions du CAC relatives aux informations juridiques dans le rapport de gestion notamment en matière de délais de paiement et de prêts interentreprises.	RFC 469 mars 2019, pp. 45 à 53	<i>Fiche info n°1</i> <i>Quiz</i>  <i>Fiche info n°2 - Focus sur les délais de paiement</i>  <i>Cas pratique- Délais de paiement</i>	5' 1'  3' 1'

4	Déclaration de performance extra-financière dans le rapport de gestion	Pour la 1 <sup>ère</sup> fois, les grandes entreprises qui clôturent leur comptes au 31 décembre 2018 publieront la déclaration de performance extra-financière (DPEF) dans leur rapport de gestion 2019 ainsi que sur leur site internet. Elle remplace l'information RSE.	Connaître le contenu de la nouvelle déclaration de performance extra-financière	RFC 469 mars 2019, pp. 54 à 63	<i>Fiche info n°1</i> <i>Fiche info n°2 - Contrôle par le CAC</i> <i>Quiz</i>	4' 4' 1'
5	Le rapport sur gouvernement d'entreprise 2019 des sociétés non cotées	Le rapport sur le gouvernement est obligatoire pour toutes les SA et SCA, même en cas de dispense de rapport de gestion selon la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Les SA et SCA filiales de sociétés cotées sont en outre redevables d'informations supplémentaires sur les rémunérations et les avantages des mandataires sociaux. Le contrôle des informations de ce rapport par le CAC est également présenté.	Connaître les obligations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise et maîtriser les missions du CAC relative au contrôle de ce rapport	RFC 469 mars 2019, pp. 64 à 71	<i>Fiche info n°1</i> <i>Fiche info n°2 - Contrôle par le CAC</i> <i>Quiz</i>	5' 2' 2'
6	Quiz final		Vérifier l'acquisition des connaissances.		<b>Quiz final</b>	4'
					<b>TOTAL</b>	<b>52'</b>